



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction du Développement

Sous-direction du Développement
Territorial - Contrats

Affaire suivie par : A. Evain
Poste:

2011-CG-6-3316

RAPPORT AU CONSEIL GENERAL

Séance du vendredi 25 novembre 2011

**CONTRATS RURAUX DE : ARNOUVILLE-LES-MANTES, CIVRY-LA-FORÊT
ET SAINT-MARTIN-LA-GARENNE**

Politique sectorielle :	Aménagement et Environnement
Secteur d'intervention :	Equipement rural
Programme :	contrats ruraux

Données financières	AP 2011	CP 2011
Montant actualisé	1 800 000	0
Montant déjà engagé	1 228 468	0
Montant disponible	571 532	0
Montant réservé pour ce rapport	315 000	0

Répartition prévisionnelle par année	Montant pluriannuel	2011	2012	2013	2014
Répartition de l'AP du présent rapport (échancier prévisionnel de versement)	315 000	-	-	157 499	157 501

Les contrats ruraux concourent à développer l'offre d'équipements et de services et à valoriser le cadre de vie au travers d'actions sur les espaces publics, l'environnement et le patrimoine. Ils peuvent être mis en oeuvre sur le territoire rural du département, soit 158 communes.

Les communes d'ARNOUVILLE-LES-MANTES, de CIVRY-LA-FORÊT et de SAINT-MARTIN-LA-GARENNE ont sollicité le Conseil Général pour signer un contrat rural. Ces contrats représentent 105 000 € de subvention par collectivité.

Les contrats ruraux permettent aux collectivités de moins de 2 000 habitants, avec l'aide du Département et de la Région, de réaliser des travaux de construction, de restauration ou d'aménagement nécessaires à la vie locale et à la conservation du patrimoine.

Le règlement des contrats ruraux en vigueur, adopté par la délibération du Conseil Général en date du 24 octobre 2003, précise les modalités de prise en compte des investissements liés aux thèmes d'intervention énumérés ci-dessus.

Ce règlement fixe le montant de la dépense subventionnable hors taxes par contrat à :

- 300 000 euros pour les communes de moins de 1 000 habitants,
- 370 000 euros pour les communes entre 1 000 et 2 000 habitants,
- 762 245 euros pour les structures intercommunales de moins de 2 000 habitants.

Avec un taux de 35 % la subvention départementale s'élève donc au maximum à 105 000 euros pour les communes de moins de 1000 habitants, à 129 500 euros pour les communes entre 1000 et 2000 habitants et à 266 786 euros pour les structures intercommunales de moins de 2000 habitants.

La procédure d'obtention d'un contrat, qui est menée conjointement avec la Région Ile-de-France, s'effectue par l'adoption du dossier par le Conseil Général puis par la Commission Permanente du Conseil Régional et la signature du contrat.

La durée du contrat est de cinq ans maximum, à l'issue desquels un nouveau contrat peut être engagé. Le présent rapport a pour objet de proposer l'adoption des 3 dossiers de contrats suivants :

	Equipements sociaux	Equipements scolaires	Equipements sportifs et socio-éducatifs	Equipements culturels	Aménagement d'espaces et autres équipements
Contrat rural d'ARNOUVILLE-LES-MANTES		X		X	X
Contrat rural de CIVRY-LA-FORET		X			X
Contrat rural de SAINT-MARTIN-LA-GARENNE		X			

Ces contrats sont décrits dans les fiches de synthèse ci-jointes.

ARNOUVILLE-LES-MANTES

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de GUERVILLE

847 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 998 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune est située dans la partie nord-ouest du département, à 10 km de Mantes-la-Jolie. Elle est desservie par la RD 65 qui assure la liaison vers Mantes et la RD 130. Les deux gares de Mantes permettent de rejoindre Paris Montparnasse ou Paris Saint Lazare en 40 minutes environ.

SDADEY : La commune jouxte le pôle d'appui de Septeuil, identifié au SDADEY.

Evolution de la population depuis 1999 : + 13 % (pop. RGP 99 : 747 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 5 logements.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 1^{er} mars 1994, a subi une révision simplifiée en 2008 et a été dernièrement modifié le 8 avril 2010. Ses objectifs sont les suivants : permettre la poursuite d'un développement modéré et maîtrisé, organiser l'urbanisation en la concentrant autour du bourg existant, maintenir et développer les installations artisanales existantes, affirmer et protéger le caractère agricole de la commune et protéger l'ensemble des espaces boisés.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le précédent contrat rural, signé en 2005, portait sur la construction d'un centre d'accueil périscolaire, l'aménagement d'une bibliothèque et la restructuration des locaux du rez-de-chaussée de la mairie. Le présent contrat porte sur la réhabilitation et l'amélioration de bâtiments communaux.

Dans l'élaboration de son dossier, la commune n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie. Elle a toutefois fait réaliser une étude thermique sur la mairie par un bureau d'études, qui a également évalué la faisabilité technique d'une chaufferie unique dans le cadre de la réorganisation des locaux du bâtiment accueillant l'école et la bibliothèque.

Description des opérations

1 - Aménagement de l'accueil et mise en conformité des bâtiments de l'école

L'école accueille environ 110 enfants, dans 2 classes maternelles et 3 classes primaires. Celles-ci sont réparties entre un bâtiment au fond de la cour et une aile perpendiculaire. Cette aile accueille notamment les deux classes de maternelle, des sanitaires, un hall d'entrée/préau, une salle de motricité et, dans son prolongement, la bibliothèque communale.

Le projet vise à améliorer l'organisation de cette aile et sa mise en conformité, à travers le déplacement de la principale chaudière gaz actuellement située au cœur des bâtiments. Une étude thermique a en effet montré qu'elle était suffisamment puissante pour satisfaire les besoins de l'ensemble des locaux scolaires. Elle sera donc installée en lieu et place de la seconde chaudière du bâtiment (chauffant aujourd'hui uniquement la salle de motricité et la bibliothèque). Elle bénéficiera ainsi d'un accès direct sur l'extérieur. Le réseau de chauffage sera modifié en conséquence. Les autres travaux préconisés par l'étude pour améliorer les performances thermiques du bâtiment (isolation des combles, remplacement des menuiseries,...) ne sont pas prises en compte dans l'immédiat pour des raisons financières.

L'entrée du bâtiment scolaire, peu visible actuellement, sera valorisée et agrandie avec la création d'un préau de 55 m² en ossature bois avec couverture en bacs aciers. Les sanitaires actuels, en nombre insuffisant et non conformes aux normes d'accessibilité, seront détruits. L'espace dégagé par ces différents travaux de réorganisation des locaux sera utilisé pour créer des sanitaires supplémentaires et distincts entre les secteurs « maternelle » et « primaire ».

Montant des travaux HT, en euros	251 860
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

2 - Amélioration des performances thermiques de la mairie

La mairie d'Arnouville-les-Mantes date du début du XX^{ème} siècle. D'une surface d'environ 330 m², elle comprend un sous-sol accueillant la chaufferie et des locaux de rangement, un rez-de-chaussée comprenant la salle du Conseil, le secrétariat, un local d'archives et un local sanitaire, un 1^{er} étage où sont installés les bureaux du maire et des adjoints et une salle de musique, ainsi qu'un étage sous comble occupé par un logement de fonction.

Le rez-de-chaussée a fait l'objet d'un réaménagement intérieur dans le cadre du précédent contrat rural. La commune souhaite poursuivre les travaux sur le bâtiment de la mairie par l'amélioration des performances thermiques du bâtiment, pour réduire l'inconfort des locaux et la consommation d'énergie.

Parmi les préconisations de l'étude thermique réalisée, le projet prévoit le remplacement des fenêtres et portes-fenêtres en bois simple par des menuiseries bois à double vitrage (hormis celles du logement de fonction déjà équipées) et d'isoler les plafonds du sous-sol.

Au niveau du chauffage, la chaudière gaz actuelle sera remplacée par une chaudière gaz à condensation, plus performante. Une régulation et la pose de robinets thermostatiques sur les radiateurs sont prévues. Enfin, les tuyauteries de chauffage hors volume chauffé seront calorifugées.

Montant des travaux HT, en euros	89 010
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	80 000

3 – Rénovation de la sacristie de l'église

L'église Saint Aignan, construite au XII^{ème} siècle et remaniée aux XVII^{ème} et XIX^{ème} siècles, accueille des activités religieuses régulières et des concerts. L'ancienne sacristie se trouve le long de la nef. Elle est actuellement occupée par un petit vestiaire et par la chaufferie de l'église.

Pour des raisons de fonctionnalité, de confort et de sécurité, le local sera réorganisé à travers une réduction de l'espace occupé par la chaufferie permettant d'agrandir le vestiaire et d'installer un cabinet de toilettes conforme aux règles d'accessibilité. Afin de respecter les règles de sécurité, l'isolation au feu de la chaufferie sera assurée par des parois coupe-feu et un accès par l'extérieur sera créé.

Des travaux nécessaires à la bonne conservation du bâtiment seront également entrepris : révision de la charpente et de sa liaison avec la maçonnerie, révision et reprise ponctuelle de la couverture, reprise de ravalement et changement d'un linteau.

Montant des travaux HT, en euros	47 984
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	40 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	30/09/2011
Délibération du Conseil Municipal	28/04/2011

Avis favorable du Trésorier Payeur Général	A venir
---	----------------

Proposition de décision

Les projets de la commune d'ARNOUVILLE-LES-MANTES sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention dép. (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1. Aménagement de l'accueil et mise en conformité des bâtiments de l'école	251 860	180 000	63 000	81 000	107 860	49 365	2012
2. Amélioration des performances thermiques de la mairie	89 010	80 000	28 000	36 000	25 010	17 446	2012
3. Rénovation de la sacristie de l'église	47 984	40 000	14 000	18 000	15 984	9 405	2012
TOTAUX	388 854	300 000	105 000	135 000	148 854	76 216	

CIVRY-LA-FORET

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de HOUDAN

336 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 940 hectares.

Localisation de la collectivité : La commune est située à l'ouest du département, entre les communes de Houdan et de Mantes-la-Jolie. Elle est reliée aux communes voisines par la RD 166, qui croise la RD983 permettant de rejoindre Mantes.

SDADEY : La commune est située à proximité du pôle structurant de Houdan-Maulette et des pôles d'appui de Septeuil et d'Orgerus.

EPCI : La commune fait partie de la Communauté de Communes du Pays Houdanais (CCPH).

Evolution de la population depuis 1999 : + 8 % (pop. RGP 99 : 310 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 2 logements.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS a été approuvé le 24 juin 1993, modifié le 27 avril 1995 et a fait l'objet de procédures de révision simplifiée le 23 novembre 2005. Ses principaux objectifs visent à maintenir et à conforter le caractère rural de la commune, à travers la protection des espaces agricoles et boisés. La municipalité souhaite également encadrer la croissance démographique, pour conserver la vitalité de la commune et de l'école, sans porter atteinte au caractère du village et en évitant qu'il devienne un village-rue.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Le précédent contrat rural, signé fin 1998 portait sur la mairie, avec notamment la réfection de la salle du Conseil, la création de sanitaires et d'un garage en extension du bâtiment. Il a également permis la restauration de la façade ouest de l'église ainsi que la réfection du lavoir et de puits.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, la commune souhaite concentrer son intervention sur le bâtiment mairie-école.

Dans l'élaboration de son dossier, la commune a fait appel au CAUE. Elle a également sollicité l'intervention de l'association Espace Conseil Environnement de Mantes-la-Jolie (structure aujourd'hui disparue) pour la réalisation en septembre 2009 d'une information énergétique sur le bâtiment principal de la mairie.

Description des opérations

La mairie-école de Civry-la-Forêt, construite en 1898, a une surface de 287 m². Ce bâtiment de brique et de pierre est couvert en ardoise. Il se compose d'un corps central sur deux niveaux et de deux ailes latérales sur un niveau unique. La salle du Conseil occupe l'aile est, les bureaux le corps central, tandis que l'aile ouest accueille une classe de l'école élémentaire. Le chauffage est assuré par une chaudière centrale au fioul datant de 2007.

La cour devant la façade principale du bâtiment est fermée par un mur de pierre. Elle accueille l'accès à la mairie, la cour de l'école et ponctuellement des manifestations communales.

La commune souhaite entreprendre de manière globale les travaux nécessaires pour la conservation des différents éléments de l'édifice et pour garantir la sécurité des usagers de la cour. L'objectif est de réduire les risques liés à la réalisation de travaux en site occupé et de réaliser des économies au niveau des installations de chantier.

1- Réfection de la toiture et ravalement des façades du bâtiment mairie/école

Les façades comme la toiture du bâtiment n'ont jamais fait l'objet de travaux globaux, mais uniquement de mesures conservatoires ponctuelles. Différents désordres affectent le bâtiment. Des remontées capillaires ayant été constatées dans les maçonneries, la pose d'un drain sur la parcelle voisine devrait remédier aux problèmes d'humidité. La commune a également dû procéder à des travaux de reprise en sous-œuvre dans les fondations de l'aile ouest en 1999, pour remédier aux affaissements de sol provoqués par une sécheresse. Elle a posé des témoins pour évaluer la nécessité ou non d'entreprendre de tels travaux pour l'aile est.

En raison de ces dégradations, dont les causes éventuellement persistantes seront traitées au préalable hors contrat, certaines parties des façades du bâtiment sont détériorées et la chute d'éléments pose des problèmes de sécurité. Aussi, après un diagnostic complet du bâtiment réalisé par l'architecte, le ravalement des façades comprendra le traitement des briques et pierres, la réfection de l'enduit, la reprise des fissures et éléments dégradés ainsi que la peinture des ouvrages extérieurs métalliques et des menuiseries en bois. Le projet comprend aussi la réfection de la toiture du bâtiment à travers la reprise de certains éléments de charpente, des ardoises et des éléments en zinc. Cela permettra, par ailleurs, de conserver dans de meilleures conditions l'horloge mécanique à contrepoids située au niveau des combles.

Montant des travaux HT, en euros	205 697
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

2- Réfection des murs d'enceinte du bâtiment mairie/école

La parcelle du bâtiment de la mairie est ceinturée par des murs en pierre, très dégradés. Les enduits de jointoiement des pierres sont en mauvais état, tandis qu'au niveau des chaperons, des tuiles manquent ou sont abîmées, ce qui accélère la dégradation en permettant à l'eau de pénétrer dans les maçonneries.

Le projet consiste à reprendre l'ensemble des murs (environ 150 mètres linéaires). Ceux-ci seront piochés et nettoyés de leurs anciens enduits, qui seront refaits. Un enduit bâtard sera utilisé pour le soubassement et un enduit de chaux projeté pour le reste du mur. Les chaperons en tuiles seront remplacés et complétés si besoin. Enfin, les piles du portail sud seront restaurées.

Montant des travaux HT, en euros	83 200
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	76 300

3- Amélioration des performances thermiques du bâtiment mairie/école

La commune a mené une réflexion sur l'amélioration des performances thermiques du bâtiment, avec l'aide de l'association Espace Conseil Environnement de Mantes-la-Jolie, pour établir un programme de travaux.

Le projet consiste à isoler les combles du corps central, dont l'isolant actuel est tellement dégradé qu'il n'exerce plus sa fonction. Par ailleurs, l'ensemble du bâtiment ne disposant pas d'huissieries performantes, la commune souhaite profiter du ravalement pour remplacer certaines portes non isolées et fenêtres anciennes par des huissieries à double vitrage. Enfin, l'installation d'une ventilation double-flux est prévue.

Montant des travaux HT, Honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	43 700
---	---------------

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	30/09/2011
Délibération du Conseil Municipal	23/09/2011

Avis favorable du Trésorier Payeur Général	A venir
---	----------------

Proposition de décision

Les projets de la commune de Civry-la-Forêt sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention dép. (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1. Réfection de la toiture et ravalement des façades du bâtiment mairie/école	205 697	180 000	63 000	81 000	61 697	40 317	2012
2. Réfection des murs d'enceinte du bâtiment mairie/école	83 200	76 300	26 705	34 335	22 160	16 307	2012
3. Amélioration des performances thermiques du bâtiment mairie/école	43 700	43 700	15 295	19 665	8 740	8 565	2012
TOTAUX	332 597	300 000	105 000	135 000	92 597	65 189	

SAINT-MARTIN-LA-GARENNE

Arrondissement de MANTES-LA-JOLIE
Canton de Limay

892 habitants
(RP 2008 population totale)

Présentation de la collectivité et de son environnement

Superficie du territoire : 1 575 hectares.

Localisation de la collectivité : Localisée au nord-ouest des Yvelines dans le Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin Français, SAINT-MARTIN-LA-GARENNE se situe dans le méandre de la boucle de Guernes le long de la Seine. Cette commune est desservie par la RD 147 reliant Limay à Vetheuil dans le Val d'Oise limitrophe.

SDADEY : La commune est située dans le territoire à dominante rurale à proximité du pôle structurant de MANTES-LA-JOLIE.

EPCI : La commune ne fait partie d'aucun établissement intercommunal à fiscalité propre.

Evolution de la population depuis 1999 : +20% (pop. RGP 99 : 743 habitants)

Evolution de l'offre de logement : rythme annuel moyen de construction 2000-2004 : 3 logements. La commune a signé un CDOR pour la période 2008-2011, sur une base de programmation de 7 logements en locatif social.

Perspectives de développement de la collectivité

Le POS approuvé le 25 mai 1993 a été modifié le 14 décembre 2009. Ses objectifs portent sur les orientations suivantes :

- favoriser l'urbanisation à l'intérieur des limites actuelles du village ou du hameau de Sandrancourt pour éviter le mitage des espaces naturels et agricoles,
- réaménager les sites d'exploitation de carrières, en créant des espaces boisés,
- préserver l'île de Saint-Martin-la-Garenne et conserver le caractère rustique des berges de Seine avec notamment la préservation des sentiers de promenades.

Objectifs de la collectivité en matière d'offre d'équipements et d'aménagement d'espaces publics

Depuis une dizaine d'années, la commune de Saint-Martin-La-Garenne a connu un accroissement sensible de sa population avec principalement l'arrivée de jeunes familles avec des enfants en bas âge. Ce village rural a évolué en village périurbain pour lequel la création d'un groupe scolaire est devenue nécessaire. En 2008, la commune a souhaité regrouper sur un même site l'ensemble des enfants de maternelle qui étaient scolarisés soit dans des communes périphériques soit dans des classes de primaire. Pour cela une école maternelle et une cantine ont été construites. Le présent contrat constitue une continuité de la politique municipale avec l'extension du groupe scolaire qui regroupera l'ensemble des enfants du primaire et de maternelle.

Il est à noter que cette collectivité n'a pas fait appel au CAUE ni aux Espaces Info Energie dans l'élaboration de son dossier. Ces acteurs publics sont en effet à la disposition des collectivités pour les aider à réaliser leurs projets urbains, dans le cadre de conventions d'accompagnement.

Description des opérations (cf. illustrations en annexe)

La commune de Saint-Martin-la-Garenne compte trois sites scolaires répartis sur le territoire. L'école des Garennes construite en 2008 regroupe l'école maternelle, le cours préparatoire et la cantine. Au cœur du village, dans un local contigu à la mairie, les enfants de CE1 et CE2 sont scolarisés. Enfin, les élèves de CM1 et CM2 sont accueillis dans une classe située dans le hameau de Sandrancourt. Cette répartition sur trois sites est à l'origine de dysfonctionnements, de surcoûts et de difficultés de gestion quotidienne en particulier pour les parents qui ont plusieurs enfants scolarisés dans la commune.

Dans ces conditions, la commune a décidé d'agrandir l'école des Garennes en construisant deux classes primaires et une classe maternelle. La cantine sera restructurée. Une garderie périscolaire et un préau seront créés. Les classes primaires et la cantine seront financées au début de l'année 2012 par la ligne « construction ou travaux de grosse réparation dans les écoles primaires et maternelles » gérée par la DEJS.

Comme pour les locaux existants, les bâtiments construits seront à Très Haute Performance Energétique. Par ailleurs, la production d'eau chaude sera assurée par des capteurs solaires disposés en toiture.

1- Construction d'une classe maternelle

Initialement l'école maternelle était composée d'une salle de classe, d'un dortoir et d'une salle d'évolution pour accueillir les enfants des trois sections. Au fur et à mesure de l'accroissement des effectifs, la salle d'évolution a été transformée provisoirement en salle de classe. Le projet d'extension prévoit de construire une nouvelle salle de classe maternelle dans le prolongement du bâtiment existant et de réaffecter la salle d'évolution à sa fonction d'origine.

Cette nouvelle salle de classe accueillera les enfants de la grande section. Elle sera accessible, ainsi que ses annexes (sanitaires et vestiaires), depuis le nouveau préau.

Le volume de cette extension est simple et sera traité dans le même parti architectural que la construction existante à savoir des façades revêtues de bardage bois de teinte claire en pose horizontale.

Montant des travaux HT, en euros	196 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	180 000

2- Construction d'une salle périscolaire

Face à une demande croissante, la commune a été contrainte de créer une garderie périscolaire dans un bâtiment préfabriqué implanté dans la cour de l'école.

Le projet d'agrandissement du groupe scolaire prévoit ainsi la création d'un local de 60 m² qui permettra d'accueillir dans des conditions adaptées les enfants le matin et le soir en dehors des heures de classe ainsi que le mercredi.

Pour optimiser l'utilisation de ce nouvel équipement, la commune souhaite également le mettre à la disposition des habitants de Saint-Martin-la-Garenne pour des activités associatives.

Cette nouvelle construction, réalisée dans le prolongement de l'école, est localisée à son extrémité. Elle sera accessible directement depuis l'extérieur par un portail situé hors de l'enceinte de l'école. Une seconde porte donnera un accès au préau, à la cour de récréation et aux sanitaires.

Montant des travaux HT, en euros	115 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	60 000

3- Construction d'un préau

Lors de la réalisation de la première phase de construction de l'école, des contraintes budgétaires n'avaient pas permis la construction d'un préau. Cette seconde tranche de travaux permettra de construire un préau de 100 m² situé entre la nouvelle classe maternelle et la salle périscolaire.

Cet espace couvert, d'une part, permettra d'assurer un abri aux enfants pendant les intempéries et, d'autre part, constituera une salle d'évolution extérieure abritée pour les activités pédagogiques en liaison avec la cour de récréation.

Pour faciliter le stockage des tapis, du matériel pédagogique et autres matériels de jeux nécessaires au fonctionnement de l'école, deux rangements seront créés à l'intérieur du préau.

Montant des travaux HT, en euros	84 000
Montant HT plafonné, honoraires de maîtrise d'œuvre compris, en euros	60 000

Délibération et avis

	Date
Dossier déposé et réputé complet	31 août 2011
Délibération du Conseil Municipal	18 juillet 2011
Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France	17 août 2011
Avis favorable du Trésorier Payeur Général	23 août 2011

Proposition de décision

Les projets de la commune de SAINT-MARTIN-LA-GARENNE sont conformes au règlement des contrats ruraux.

Il est proposé de retenir l'ensemble des opérations pour un montant de 300 000 euros HT selon le tableau ci-après.

TABLEAU FINANCIER (en euros)

OPERATIONS	Montant des Travaux HT	Montant plafonné HT	Subvention départementale (35%)	Subvention régionale (45%)	Part communale HT	TVA 19,6%	Echéancier
1-Construction d'une classe maternelle	196 000	180 000	63 000	81 000	52 000	10 192	2012
2- Construction d'une salle périscolaire	115 000	60 000	21 000	27 000	67 000	13 132	2012
3- Construction d'un préau	84 000	60 000	21 000	27 000	36 000	7 056	2012
TOTAUX	395 000	300 000	105 000	135 000	155 000	30 380	

Un récapitulatif financier des trois contrats ruraux décrits dans les fiches précédentes vous est proposé ci-dessous :

RECAPITULATIF DES CONTRATS RURAUX

ECHEANCIER CONTRACTUEL

(En euros)

Maître d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2011	2012	2013	2014
ARNOUVILLE-LES-MANTES	388 854	300 000	105 000	-	105 000	-	-
CIVRY-LA-FORET	332 597	300 000	105 000	-	105 000	-	-
SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	395 000	300 000	105 000	-	105 000	-	-
TOTAL	1 116 451	900 000	315 000	-	315 000	-	-

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE VERSEMENT

(En euros)

Maîtres d'ouvrage	Montant proposé HT	Montant retenu HT	Montant de la subvention	2011	2012	2013	2014
ARNOUVILLE-LES-MANTES	388 854	300 000	105 000	-	-	52 500	52 500
CIVRY-LA-FORET	332 597	300 000	105 000	-	-	52 500	52 500
SAINT-MARTIN-LA-GARENNE	395 000	300 000	105 000	-	-	52 499	52 501
TOTAL	1 116 451	900 000	315 000	-	-	157 499	157 501

Compte tenu de ces éléments, je vous propose d'adopter le projet de délibération suivant :